



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 17 Janvier 2024 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mmes** Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Isabelle FOURNIER, Audrey MOUFLET

**MM.** Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Mme Aurore PELLIEU ayant donné pouvoir à M. Roger GOSSE, M. Philippe LANOIS ayant donné pouvoir à M. Bernard HOUYVET, M. Céline PRIGENT ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Anne-Charlotte OPSTAL.

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mmes Catherine DUCHEMIN et Sophie LEROUX

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 NOVEMBRE 2023 :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 27 Novembre 2023.**

### **2. CONVENTION TRIPARTITE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE 2024-2026 :**

M. le Maire présente la nouvelle convention tripartite réalisée par l'Association « La Sauvegarde du Patrimoine » qui unira la Communauté de Communes du Pays des Sources, la Commune et l'Association pour une durée de 3 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (13 pour, 1 abstention) de valider ladite convention et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

### **3. VENTE DE TERRAIN :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre la parcelle cadastrée D160, d'une superficie de 2 000m<sup>2</sup> + 2 000m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée D153, toutes deux situées rue de Picardie, à M. Mohamed MISSOUM, gérant de la société TDX Transports pour un montant total de 48 000 €.**

### **4. PASSAGE PARCELLES PRE VERT DANS LE DOMAINE PUBLIC :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déclasser les parcelles H837 (superficie 1 732m<sup>2</sup>), H824 (superficie 85m<sup>2</sup>), H822 (superficie 193m<sup>2</sup>) et H 838 (superficie 45m<sup>2</sup>), toutes situées rue du Pré Vert et de les passer dans domaine public.**

### **5. DÉPÔT DOSSIERS DE SUBVENTION :**

#### a) Fonds Vert Groupe Scolaire :

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique du groupe scolaire (maternelle + aile élémentaire).

#### Plan de financement :

- Montant des travaux estimés : 500 980 € HT
- Montant subvention Fonds Vert : 400 784 € HT (80%)
- Fonds propres : 100 196 € (20%).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de laisser M. le Maire déposer un dossier de demande de subvention « Fonds Vert » pour la rénovation énergétique du Groupe Scolaire auprès de l'Etat selon le plan de financement proposé.**

**b) Création voie verte Chemin du Tour de Ville :**

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental pour la création d'une voie verte Chemin du Tour de Ville.

**Plan de financement :**

- Montant des travaux estimés : 213 292,50 € HT
- Montant subvention Etat (DETR) : 72 000 € (45%)
  - Plafonnée sur une dépense maximale de 160 000 €
- Montant subvention Conseil Départemental : 82 000 € (31% bonifié 10 %)
  - Plafonnée sur une dépense maximale de 200 000 €
- Fonds propres : 59 292,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de laisser M. le Maire déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental pour la création d'une voie verte Chemin du Tour de Ville selon le plan de financement proposé.**

**6. LANCEMENT CONCERTATION PROJET DES ZAEnR :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à la loi ApER et comme évoqué par Mme Aude LANDELLE lors de la précédente réunion, il est nécessaire pour la commune de définir des Zones d'Accélération des ENergies Renouvelables. (ZAEnR).

Pour cela, il est obligatoire de débiter la 1<sup>ère</sup> phase de la procédure en lançant la concertation auprès des habitants.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser le lancement de la concertation du public selon les modalités suivantes :

- Vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2024 : Lancement de la concertation avec la distribution d'un livret concernant les ZAEnR envisagées dans toutes les boîtes aux lettres des Lachenois.
- Mise à disposition d'un registre en Mairie afin de recueillir les avis et suggestions des habitants,
- Vendredi 19 Avril 2024 : Clôture de la concertation avec une réunion publique à la salle des fêtes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (1 abstention) d'organiser le lancement de la concertation pour les ZAEnR selon les modalités présentées.**

**24 JAN. 2024**



Le Maire,

*Laurent MAROT*  
Laurent MAROT